



BAREMES DES HONORAIRES AU 1^{ER} JUILLET 2025

HONORAIRES maximum TTC (TVA au taux en vigueur de 20% incluse)

Estimation, sans mandat 160 € TTC

Estimation *OFFERTE* si mandat

VENTE de biens à usage d'habitation	MODALITES		A CHARGE
	MANDATS EXCLUSIFS	SIMPLES	
Jusqu'à 99 999€	10% (avec minimum 4000 €)	11% (mini 5000€)	Acquéreur ou vendeur
De 100 000€ à 199 999€	8 % TTC	8,5% TTC	Acquéreur ou vendeur
De 200 000€ à 349 999€	7% TTC	7,5 % TTC	Acquéreur ou vendeur
De 350 000€ à 499 999€	6% TTC	6,5% TTC	Acquéreur ou vendeur
A partir de 500 000€	5% TTC	5,5% TTC	Acquéreur ou vendeur
CESSION de droit au bail – FONDS de commerce	10 % TTC (avec un minimum de 10 000€)	10,5% TTC	Acquéreur ou vendeur

LOCATION à usage d'habitation nu ou meublé*	MODALITES	A LA CHARGE DE
Visite, constitution du dossier de locataire, rédaction du bail**	10€/m ² TTC	À la fois par le bailleur et par le locataire
Pour local commercial ou professionnel	25% du chiffre annuel des loyers TTC	Pour le locataire
Etat des lieux**	3€/m ² TTC	À la fois par le bailleur et par le locataire
Honoraires d'entremise et négociation	180€ TTC	Pour le bailleur
Frais de gestion et Garantie de Loyer impayé	7,08% et 2,5% / mois des loyers chargés	Pour le bailleur

** le montant TTC à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire